

## DAP Électricien

Critères de promotion

### Évaluation des modules

- Un module est réussi si la somme des notes des différentes compétences est supérieure ou égale à 30 points.
- Un module fondamental ne peut pas être compensé et doit donc être réussi.
- Un module en-dessous de 20 points ne peut pas être compensé.

### Tableau récapitulatif sur la formation

Année	Modules obligatoires	Avancement	Type de modules	Taux	Modules à réussir	Modules «compensables»
1 <sup>ère</sup>	14	Bilan intermédiaire	EP + EG	85%	11 / 14	3 / 14
	10		EP		8 / 10	2 / 10
2 <sup>e</sup>	14	Progression	EP + EG	90%	11 / 14	3 / 14
	10		EP		8 / 10	2 / 10
3 <sup>e</sup>	14	Bilan final	EP + EG		25 / 28	3 / 28
	10		EP		18 / 20	2 / 20

→ Pour le calcul des taux, ni les stages ni le projet intégré ne sont pris en considération.

### Critères relatifs au bilan intermédiaire (fin 1<sup>ère</sup> année)

**Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan intermédiaire :**

1. L'élève a au moins réussi 85% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 85% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

Le résultat d'un module de stage éventuel n'est pas pris en considération.

**En cas de réussite du bilan intermédiaire, les modules non réussis ne doivent pas être rattrapés.**

L'élève pourra progresser (sans avoir réussi le bilan intermédiaire) s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre ou bien un seul module obligatoire évalué à moins de 20 points au programme du dernier semestre. Ce module doit obligatoirement être rattrapé !

## Critères relatifs au bilan final (fin 3<sup>e</sup> année)

Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan final :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire non réussi a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux à l'exception d'un seul module de stage

La réussite du bilan final donne accès au projet intégré final.

## Critères relatifs à la progression (fin 2<sup>e</sup> année)

Les trois conditions suivantes doivent être remplies pour progresser à l'année suivante :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

L'élève pourra progresser s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre.

## Obtention du diplôme

Le DAP est délivré lorsque le projet intégré final est réussi ainsi que, le cas échéant, tous les stages.

## Mention

La mention est calculée sur base des notes des modules évaluées au cours des deux dernières années.

Mention	Moyenne générale
<b>Excellent</b>	≥ 52
<b>Très bien</b>	≥ 48
<b>Bien</b>	≥ 40
<b>Assez bien</b>	≥ 36